

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal sont convoqués à la séance qui aura lieu le samedi 21 mars 2026 à 11 heures, Salle Jean Jaurès.

ORDRE DU JOUR

- LECTURE DES RÉSULTATS ÉLECTORAUX ET INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
- APPEL DES ÉLUS ET LECTURE DES POUVOIRS
- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Point 1 - ÉLECTION DU MAIRE

Point 2 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Point 3 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Point 4 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Point 5 - CRÉATION DE QUATRE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Point 6 - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers concernant ces points peuvent être consultés aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie (*du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30*) à la Direction Générale des Services.

Baillargues, le 17 mars 2026

Le Maire de Baillargues,
Jean-Luc MEISSONNIER

